

<b>Zeitschrift:</b>	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
<b>Band:</b>	2 (1864)
<b>Heft:</b>	13
<b>Artikel:</b>	Des loteries : analyse de la circulaire de Messieurs les banquiers de Francfort : [1ère partie]
<b>Autor:</b>	Blanc, S.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-177129">https://doi.org/10.5169/seals-177129</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

*Paraisant tous les Samedis*

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

**PRIX DE L'ABONNEMENT** (*franc de port*):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

**Tarif pour les annonces:** 15 centimes la ligne ou son éspace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**DES LOTERIES.**

**Analyse de la circulaire de Messieurs les banquiers de Francfort.**

*Question posée au public par M. l'agent et receveur général.*

Quelle est la première condition à tenter fortune avec succès? soit-ce à l'effet d'augmenter ses biens, soit-ce pour s'emanciper de la dépendance?

*Réponse de M. l'agent.*

C'est de s'adresser à un maison renommée pour sa chance, et de prendre part à une loterie saine, solide et avantageuse.

Les honnêtes gens, et il en est heureusement encore beaucoup, ont toujours dit que le plus sûr moyen de parvenir, si ce n'est à la fortune, tout au moins à l'aisance, sont le travail, la persévérence, le savoir-faire et la bonne conduite.

Telle n'est pas, comme nous venons de le voir, l'opinion qu'émettent devant le public Messieurs les teneurs de loterie. Selon eux, il faut d'abord mettre à la loterie, et à une loterie saine, solide et avantageuse, comme elles le sont toutes d'ailleurs, dès qu'elles vous sont indiquées par M. l'agent.

Pour ce qui nous concerne, nous voulons bien croire que toutes ces loteries sont avantageuses pour Messieurs les banquiers et autres agents d'affaires en loterie, mais nous ne croyons pas, bien au contraire, qu'elles soient avantageuses au public, et nous espérons bien le prouver à nos lecteurs.

*Grand tirage le 13 janvier 1864! (trop tard pour cette année).*

La loterie offre les brillantes chances ci-après : Suit l'énumération de huit lots valant ensemble 2 millions 246,000 f., puis celle de 392 lots, valant 1,583,752 f. Suivent encore un assez grand nombre de lots inférieurs à 1000 fr., et dont les moindres sont de 43 fr. La liste se termine par trois *etc.*, qui pourraient donner à croire qu'il y a encore d'autres lots trop longs à détailler.

ler, et surtout trop faibles pour enflammer l'imagination.

Mais en ne tenant compte que des lots connus, et, parmi ceux-ci, des 400 premiers qui sont plus particulièrement de nature à tenter les personnes qui ont reçu les pressantes invitations de ces Messieurs, ou d'autres analogues, voyons un peu le revers de la médaille.

*Le revers de la médaille.*

Le voici. C'est que les banquiers, n'étant pas assez riches et surtout pas assez généreux pour former les lots avec de l'argent pris dans leurs poches, ont trouvé bien plus convenable et plus commode de le prendre dans la poche du public et d'en retenir une partie pour eux,

« Car on ne fait rien pour rien, »  
surtout dans le monde financier.

C'est pourquoi MM. les banquiers envoient en grand nombre ces circulaires si bien tournées et dans lesquelles ils vous disent : *bien qu'en général vous n'aimez pas à faire des essais de fortune, vouserez avec plaisir, j'en suis sûr, une petite exception cette fois-ci pour voir si, par mon HEUREUSE ENTREMISE, la chance vous sera favorable aussi.*

Mais, pour avoir part à cette chance, il faut prendre un billet qui coûte 40 fr., ou un demi ou un quart de billet, qui vous donnera droit à avoir trois ou quatre fois moins de chance que le billet entier.

Hé bien, Messieurs, et vous, amis lecteurs, faisons un petit calcul et résolvons, si possible, le problème qui suit :

*Problème sur les lotteries.*

Si les 8 premiers lots de la loterie de Francfort valent ensemble 2,246,000 fr., combien faut-il de billets de 40 fr. pour parfaire cette somme, et si 8 billets gagnent forcément, combien y en aura-t-il qui perdront?

Monsieur, il faut diviser. Hé bien, divisons !

2,246,000 fr. : 40 = 55,400.

55,400 billets. Retranchons les 8 gagnants, nous aurons :

55,592 perdants, et, si les billets ont été pris par quarts, 224,568 perdants.

Or, pour composer les 400 premiers lots de la grande loterie de la ville fédérale allemande, valant 3,599,752 fr., il faut 89,993 et  $\frac{5}{4}$  billets de 40 fr.

Et comme il n'y a que 400 gagnants, il y aura nécessairement 89,593 perdants, et, si les personnes qui ont voulu tenter la fortune par l'*heureuse entremise* des banquiers (lisez : *malheureuse*) ont pris des quarts de billets, il y en aura 358,372 qui seront déçus dans leurs espérances. Ce que c'est que de regarder le *revers de la médaille*!

Au lieu de : *nombreuses chances magnifiques de gains*, lisez : *un petit nombre sur un nombre considérable de chances de pertes*.

La suppression des loteries est un acte de bonne économie politique, une œuvre de sagesse, et je me défie, pour ma part, des perfectionnements que les gouvernements peuvent apporter à une mauvaise institution. Ils sont d'ailleurs trop intéressés dans la question. La loterie leur rapporte souvent des sommes considérables.

Ainsi, sur les lots, la ville libre de Francfort perçoit le 10 %, y compris les frais d'administration. Sur 4 millions de francs, elle perçoit donc le 10 % soit 400,000 fr. C'est joli!

Et celui qui obtient un lot de 1000 fr. n'en reçoit que 900 fr.

Et celui qui prendrait tous les billets perdrait 400,000 fr., outre les doubles frais d'encaissement !

(A suivre.)

S. BLANC.

### Projet d'une halle industrielle.

La Société industrielle et commerciale étudie dans ce moment un projet de *halles industrielles*. La circulaire ci-dessous indique le but de cet établissement. Nous nous faisons un devoir de répandre ce document, tout en invitant les industriels qui ne recevraient pas cette circulaire (omission facile à faire, comme on le comprend) à s'adresser pour en obtenir au président de la Société.

« La Société industrielle et commerciale a discuté la question de la création à Lausanne d'une halle industrielle, soit exposition permanente des produits de l'industrie vaudoise.

Cette exposition serait bien plutôt un vaste marché destiné à la vente des produits de l'industrie, pour le compte du fabricant et aux prix indiqués par lui, qu'une exposition proprement dite dans le sens actuel de ce mot.

L'idée n'en est pas neuve, car cette institution existe déjà dans quelques cantons et va prochainement prendre corps dans d'autres. A Bâle-Ville, par exemple, elle a déjà produit des résultats satisfaisants, soit pour les exposants qui y ont trouvé un écoulement rapide de leurs produits sans frais de loyer d'un magasin spé-

cial, soit pour le public lui-même qui, profitant des économies réalisées, a pu obtenir les objets à meilleur marché. — Le chiffre des affaires traitées par cet établissement dès octobre 1862 à octobre 1863, s'est élevé à 111,314 fr. 14 cent., répartis entre vingt exposants.

Notre Société a en vue principalement de faciliter les petites industries pour lesquelles un magasin en ville serait trop onéreux et qui, au moyen de l'institution projetée, obtiendraient un débouché à leurs produits, moyennant une faible contribution aux frais de la halle. Mais elle verrait cependant avec plaisir les grandes industries s'associer à l'institution projetée. Il va du reste sans dire que la halle serait accessible aux industriels de tout le canton, qui, au moyen des chemins de fer, pourraient facilement y transporter leurs produits.

Mais, avant de prendre une décision définitive, notre société désirerait connaître l'opinion des *industriels* eux-mêmes et leurs besoins. Elle désirerait aussi savoir jusqu'à quel point ces derniers seraient disposés à participer à cette œuvre.

Dans ce but, nous prenons la liberté de vous adresser un certain nombre de questions auxquelles vous voudrez bien répondre au plus tôt, s'il vous plaît. — Vous pouvez vous borner, pour abréger, à inscrire vos réponses en regard des demandes et à détacher la feuille pour la mettre à la poste sans autre, puisqu'elle porte au dos l'adresse de la Société.

Quant à la question financière, elle ne pourra être résolue qu'après réception des renseignements demandés ; mais, pour en faciliter la solution, nous pensons dès maintenant que les fonds nécessaires devront être produits par une émission plus ou moins considérable d'actions de 50 fr.

Nous ajouterons que les réponses demandées seront considérées comme de simples renseignements jusqu'au moment où une assemblée d'*industriels* aura décidé de prendre en mains l'entreprise projetée.

Enfin, quelle que soit du reste votre opinion sur ce sujet, vous êtes priés de nous retourner au plus tôt le questionnaire ci-contre, avec vos réponses.

Veuillez agréer, Messieurs, nos cordiales salutations. »

Au nom du Comité :

le Président,  
S. GUÉNOUD.

le Secrétaire,  
H. RENOU.

(Suivent sept questions concernant le genre d'industrie, la place demandée, etc.).

### Des machines à battre le blé.

Depuis quelques années, le nombre des accidents causés par les machines à battre le blé s'est accru d'une manière considérable. Un grand nombre de ces accidents sont dûs, sans doute, à l'imprudence des ou-